

DOSSIER D’EVALUATION ET DE TITULARISATION DU STAGIAIRE

ANNEE SCOLAIRE

ACADEMIE DE

Stagiaire

Nom d’usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement d'affectation :

Discipline/Spécialité :

CORPS : CAPES/CAPET/CAPEPS/CAPLP/AGREGATION

CONCOURS : EXTERNE/INTERNE/3^{ème} CONCOURS/RESERVE

Première année

Renouvellement(1)

Autres (précisez) :

Pour les stagiaires affectés à mi-temps uniquement (parcours en alternance) : Institut national supérieur du professorat et de l’éducation (INSPE)

(1) Les dossiers des stagiaires qui font l’objet d’un avis défavorable à la titularisation doivent contenir l’intégralité des éléments du dossier relatif à leur première année de stage.

ELEMENTS DU DOSSIER D'EVALUATION

Pour tous les stagiaires :

- Rapport du tuteur pédagogique
- Avis motivé du chef d'établissement accompagné des grilles (second degré)
- Avis motivé d'un membre du corps d'inspection accompagné des grilles
- Procès-verbal du jury académique
- Décision du recteur (notification à l'intéressé en cas d'avis défavorable à la titularisation)

Le cas échéant :

- Avis de l'INSPE ou de l'autorité en charge de la formation
- Rapport du tuteur INSPE

AVIS PORTANT SUR L'APTITUDE A LA TITULARISATION

Evaluation du stagiaire par un membre du corps d'inspection :

Avis favorable

Avis défavorable

Evaluation du stagiaire par le chef d'établissement :

Avis favorable

Avis défavorable

Evaluation par l'INSPE ou l'autorité en charge de la formation (uniquement pour les stagiaires en alternance) :

Avis favorable

Avis défavorable

DECISION DU JURY ACADEMIQUE

Consultation du dossier par le stagiaire (1)

Oui

Non

Date :

Entretien du jury avec le stagiaire (conformément aux arrêtés du 22 août 2014 lorsque le jury envisage de ne pas proposer la titularisation) :

Oui

Non

Date :

Evaluation du stagiaire par le jury académique :

Stagiaire proposé à la titularisation

Stagiaire non proposé à la titularisation

Avis du jury sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser une seconde année de stage :

Favorable

Défavorable

AVIS DES MEMBRES DES CORPS D'INSPECTION (pour les stagiaires non soumis à jury)

Stagiaire proposé à la titularisation

Stagiaire non proposé à la titularisation

Avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser une seconde année de stage :

Favorable

Défavorable

AVIS DE LA CAPA

Stagiaire proposé à la titularisation

Stagiaire non proposé à la titularisation

Avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser une seconde année de stage :

Favorable

Défavorable

Procès-verbal de la CAPA

(1) La consultation doit nécessairement précéder l'entretien